



REPUBLIQUE FRANCAISE

---  
TERRITOIRE DE BELFORT  
COMMUNE D'ESSERT  
---

Le Maire de la Commune d'Essert,

VU :

- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
- le code général des collectivités territoriales, et notamment son livre II – titre I relatif aux pouvoirs de Police du Maire,
- le code de la route,
- l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
- l'Arrêté n° 22.167 en date du 11 octobre 2022,
- la demande formulée par la société COLAS d'Eguenigue (90150) sollicitant la prolongation dudit arrêté susvisé concernant la réglementation de la circulation et du stationnement de la rue André Vinez en vue de la réalisation d'un parking à l'entrée de ladite voie .

**ARRETE**

**N° 22.172**

**Objet : Prolongation de l'arrêté n° 22.167 du 11 octobre 2022 concernant les travaux de voirie rue André Vinez.**

**CONSIDERANT** la nécessité de prolonger la durée des restrictions de circulation et de stationnement initialement prévue dans l'arrêté 22.167 du 11 octobre 2022.

**ARRETE :**

**Article 1** : La durée des restrictions de circulation, de stationnement ainsi que du dispositif de déviation prévue initialement du lundi 17 octobre 2022 au vendredi 21 octobre inclus, mentionnée à l'article 1 est prolongée jusqu'au 28 octobre 2022.

**Article 2** : Toutes les autres dispositions mentionnées dans l'arrêté initial susvisé restent applicables.

**Article 3** : Le présent arrêté de prolongation sera affiché à côté de l'arrêté initial.

**Article 4** : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Besançon, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de son affichage.

**Article 5** : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

Pour exécution en ce qui le concerne :

- M. le Directeur départemental de la sécurité publique de Belfort
- M. le Directeur du SDIS 90
- M. le médecin chef du SAMU
- Gardes-Champêtres
- Société Colas / Monsieur Paul Simonnet
- Monsieur le Président du GBCA / Service des ordures ménagères
- Monsieur le Directeur de la Poste de Belfort

Pour information : Service technique communal

Essert, le 20 octobre 2022

**Pour le Maire et par délégation  
L'Adjoint au Maire en charge  
de la voirie, des travaux et de  
la sécurité**

**Alain BURGER**

